

**Inspection Académique  
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau de Gestion des  
Instituteurs et des  
Professeurs des Écoles  
de l'Enseignement Public  
- DP 1 -

Le Chef de Bureau  
Chantal Colonna

Référence  
I.S.S.R.

Téléphone  
04 91 99 67 31  
Fax  
04 91 99 67 81

Mél.  
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs  
Les personnels enseignants du 1er degré

Sous couvert de mesdames et messieurs  
Les I.E.N. chargés de circonscriptions

Marseille, le 05 novembre 2007

**Objet : Harmonisation académique des conditions d'attribution de l'I.S.S.R.**

Comme vous le savez, certainement, l'indemnité visée en objet a été mise en place en vue de compenser forfaitairement les charges corrélatives à l'exercice des fonctions de remplacement des maîtres absents dans le 1<sup>er</sup> degré. Aucune disposition du décret n° 89-825 du 29/11/1989, modifié, ne prévoit explicitement l'extension de son champ d'application aux situations de **compléments de service** induites par des temps partiels, des décharges, etc...

Compte tenu de la multiplication de telles situations et dans l'attente de la parution d'un texte réglementaire ayant pour objet de fixer le régime indemnitaire des personnels affectés sur « divers postes », les dispositions suivantes ont été retenues pour l'année scolaire 2007/2008 :

- **Hors MARSEILLE**, l'I.S.S.R. sera servie dès lors que les fonctions sont exercées dans des communes non limitrophes,
- **A MARSEILLE**, le même principe s'appliquera étant entendu, d'une part, que les arrondissements municipaux sont assimilés à des communes et, d'autre part, que les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements sont réputés n'en constituer qu'un seul du fait de leurs superficies réduites.

Mes services procéderont dans un avenir rapproché aux régularisations financières nécessitées par cet arbitrage académique.

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
Le Secrétaire Général

SIGNE  
**Michel RICARD**